

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 9 avril 2025

<p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 3 avril 2025</p> <p>Date d'affichage : 3 avril 2025</p> <table border="1"><tr><td>Présents : 10</td><td>Abstention : 0</td></tr><tr><td>Représentés : 3</td><td>Votes pour : 9</td></tr><tr><td>Votants : 13</td><td>Votes contre : 4</td></tr></table>	Présents : 10	Abstention : 0	Représentés : 3	Votes pour : 9	Votants : 13	Votes contre : 4	<p>L'an deux-mille-vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p>Présents : M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel BENSETTI (pouvoir reçu de Mme Caroline Blanco Liquière) ; M. Alfred KROL ; M. Philippe CACERES (pouvoir reçu de Mme Brigitte Vergnes) ; M. Claude JOUANY ; Mme Nawal LAGHZAOU ; Mme Annie CA-VAILLÈS ; M. Serge COTTO (pouvoir reçu de M. Jean-Philippe Souquière) ; Mme Anne-Marie GUYADER ; Mme Yolande LAR-TIGUE</p> <p>Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à Mme Nawel Bensetti) ; Mme Brigitte VERGNES (pouvoir donné à Philippe Caceres) ; M. Jean-Philippe SOU-QUIÈRE (pouvoir donné à M. Serge Cotto)</p> <p>Absentes excusées : Mme Pascale BERLY ; Mme Hélène AIL-LOS</p> <p>Secrétaire : Mme Nawel BENSETTI</p> <p>Représentation EHPAD : M. Jean-Marie RUFFEL, Directeur</p>
Présents : 10	Abstention : 0						
Représentés : 3	Votes pour : 9						
Votants : 13	Votes contre : 4						

**DEL.EHPAD.n°2025-7 : adoption de la tarification différenciée pour les nou-
veaux entrants**

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration la modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale votée le 14 février 2025 :

« Le Règlement Départemental d'Aide Sociale est modifié comme suit :

Insertion d'un article « Tarification différenciée » :

« La loi n° 2024-317 du 08 avril 2024 dite « Bien Vieillir » portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie prévoit dans son article n°24 la généralisation dans les EHPADs totalement ou majoritairement habilités à l'aide sociale la possibilité de pratiquer une tarification différenciée à destination des résidents non-bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'hébergement.

Le décret 2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les EHPADs totalement ou majoritairement habilités à l'aide sociale fixe à 35% l'écart maximal entre le tarif dit « aide sociale » fixé par le Président du Conseil départemental et le tarif différencié applicable aux résidents non-bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'hébergement.

Dans le Tarn, afin de maintenir une offre à l'hébergement accessible sur le territoire, l'écart maximal est fixé à 5%. »

Monsieur Le Président propose que la tarification différenciée soit mise en œuvre à l'EHPAD *Les Terrasses du Pastel* à partir du 1^{er} avril 2025 à la suite de la modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale votée le 14 février 2025.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré,

- procède au vote suivant :

Pour :.....	9
Contre :.....	4
Abstention :.....	0

- mentionne que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait conforme,
Puygouzon, le 9 avril 2025

**Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry Dufour**

